

[Impressum]

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **L'effort cinégraphique suisse = Schweizer Filmkurier**

Band (Jahr): - **(1932-1933)**

Heft 27-28

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

L'EFFORT CINÉGRAPHIQUE FRANÇAIS

SUPPLÉMENT DE

L'EFFORT CINÉGRAPHIQUE SUISSE

N° 2

Direction : Jean HENNARD
Rédaction : Jean LORDIER

Décembre 1932 - Janvier 1933

Chronique parisienne

„ÊTRE OU NE PAS ÊTRE“

C'est — sous ce titre — de la production que je me propose de vous entretenir aujourd'hui.

Et, contrairement à ce que bien des gens seraient tentés de supposer, en cette période d'« effervescence productive » rarement égalée, cette formule résume admirablement le problème qui se pose avec une angoissante précision.

* * *

Si la production sert de base à l'industrie cinématographique, sur laquelle vient se reposer tout ce qui constitue l'ensemble de la corporation, la réciprocité est, par contre, absolue : du « distributeur » et de l'« exploitant » dépend le sort du producteur.

Parce que cette vérité semble inspirée de M. de La Palice, rares sont ceux qui ont eu la sagesse de s'en inspirer !

* * *

A deux reprises déjà (la première fois en décembre 1930, puis à la même époque, l'an dernier) j'ai eu l'occasion de démontrer l'incompréhension notoire de la « masse » corporative quant à la solidarité professionnelle — vitale, pourtant, dans notre métier.

A deux reprises — et non sans qu'il m'en eût coûté de vifs reproches ! — j'ai ainsi attribué à une *fausse interprétation* du rôle « individuel », considéré sous l'angle « possibilités collectives », la responsabilité des maux dont nous souffrons.

* * *

A la satisfaction de voir ce même thème repris depuis, et défendu avec acharnement par quelques-uns de nos plus influents confrères parisiens, s'est mêlé l'amertume de constater — une fois de plus — l'inutilité de telles campagnes !

* * *

Aucun progrès dans le sens nécessaire n'a été accompli et chacun continue à tirer à lui la couverture, sans se soucier des inconvénients qui peuvent en résulter pour le voisin.

Et la situation du cinéma n'a pas cessé d'empirer.

* * *

Y a-t-il une raison d'espérer — envers et contre tous, et dans un avenir plus ou moins lointain — sinon une « régénérescence » totale, du moins une amélioration sensible ?

Peut-être.

Et parce que précisément j'ai souvent été taxé de pessimiste — que les circonstances, hélas, ont plus que justifié ! — je me sens plus de force, aujourd'hui, pour manifester une confiance égale en optimisme, en une certaine orientation du problème qui nous occupe — et

nous inquiète — orientation qui semble marquer un premier pas vers une compréhension plus saine et plus sensée du métier cinématographique.

* * *

Je veux parler du « film économique », vers la réalisation duquel certaines firmes portent actuellement leurs efforts.

Il s'agit de quelques producteurs qui ont eu la sagesse, soit à la suite d'expériences personnelles, ou, mieux encore, de celles des voisins, d'arriver à cette conclusion... inattendue, tant elle est simple :

Avec un film réalisé suivant un devis « normal »(??) on risque : 1 chance sur 10 de gagner de l'argent,
2 chances sur 10 d'« amortir » son capital,
7 chances sur 10 de perdre de l'argent.

Cette première... et pénible constatation établie, le raisonnement suivant s'imposait :

Dans ces conditions, pourquoi, au mépris de préjugés reposant probablement sur des bases malsaines, pourquoi ne pas essayer d'établir un « ajustement » du *prix moyen de production*, et de produire avec un *devis* de production réduit ?

Au besoin, même, en lésinant sur l'ensemble ?

Le film, ainsi réalisé avec un capital restreint, ne peut atteindre un chiffre d'exploitation suffisant à son amortissement ?

Et ce « film économique », par rapport au « film cher » doit-il être obligatoirement d'une qualité nettement inférieure ?

N'est-il pas, précisément, un grand nombre de ces « films chers » qui s'apparentent de façon ostensible à de vulgaires navets ?

Alors ?

* * *

Alors, certains producteurs ont tenté l'expérience.

Ils ont rogné sur tout : studio, artistes, figuration, réalisation, décors, pellicule...

Ils ont travaillé vite.

Sans, pour cela, travailler mal.

Et cette première expérience fut à ce point encourageante qu'elle a décidé de l'organisation rationnelle de toute une *production économique*.

Plusieurs firmes, maintenant, ont adopté cette formule salubre.

Et les premiers films issus de cette conception nouvelle ne portent nullement l'infamante empreinte « film à prix réduit »...

* * *

Il serait, évidemment, téméraire de prétendre que,